

DEMANDE D'AUTORISATION - TOMBOLA EN SALLE

Nom de l'association:

Nom du responsable:

Adresse:

.....

Tél.:

E-mail:@.....

La valeur des billets à émettre ne doit pas dépasser 2.500 €. L'émission des billets à émettre ne sera faite et annoncée que au lieu indiqué. Les lots gagnants consisteront en objets et effets mobiliers et ne comprendront aucun objet en monnaie ou immédiatement réalisable en espèces. Une quête à domicile pour assurer gratuitement les besoins des gains de la tombola est formellement interdite. La police est chargée de veiller à ce que les intéressés se conforment rigoureusement aux clauses et conditions de la présente autorisation et elle a pour devoir de dénoncer aux autorités compétentes les abus en contravention qu'elle peut découvrir.

Genre de la manifestation:

Date de la vente et du tirage des billets:

Lieu de la vente:

Wiltz, le

Signature

Commune de Wiltz

Administration communale • Biergeramt • Grand-Rue 2 • L-9530 Wiltz • BP 60 • L-9501 Wiltz
Tél.: (+352) 95 99 39 1 • Fax: (+352) 95 99 39 32 • E-mail: biergeramt@wiltz.lu